

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 17 novembre 2021

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u>		
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22
<hr/>		
Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021		
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.		
Présents par procuration : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.		
Absent : Béatrice CHEVALLET		
Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE		

OBJET : CREATION D'UN ECO-PARC A LA CROIX-JOLIE - TRANCHE 1 – DEMANDE DE DETR 2022

La Mairie de Murat souhaite s'engager pleinement dans une démarche de valorisation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi le Conseil municipal a l'ambition de créer un ECO-PARC : lieu de vie et poumon vert dans la zone de loisirs du parc de la Croix-Jolie. Le lieu est idéal puisqu'il est au carrefour des jeux pour enfants installés récemment (2019), de nos établissements scolaires et du complexe sportif.

La tranche 1 du projet consiste à renforcer son attractivité et à valoriser son environnement pour l'établir comme lieu de vie pour les familles de la commune avec :

- L'installation de **TOILETTES PUBLICS ECOLOGIQUES** à l'aide d'un fonctionnement à lombricompostage.
- La **PLANTATION D'ARBRES** – chênes, tilleuls, arbustes à fleurs – pour faire un espace convivial ombragé et participer à la végétalisation de la commune.
- L'installation d'un **BARBECUE A USAGE LIBRE POUR FAIRE VIVRE LE LIEU**. Celui-ci est prévu de grande qualité avec de la pierre locale pour s'intégrer au mieux au paysage.

Ainsi la commune est déterminée à s'engager pour valoriser ce lieu de manière responsable pour participer, à son échelle, à la transition écologique et solidaire.



Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
PLANTATION D'ARBRES	3 371,00 €		DETR 2022	40%	22 236,00 €
INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES ECOLOGIQUES	25 400,00 €				
CREATION D'UN BARBECUE	26 818,00 €		AUTOFINANCEMENT	60%	33 353,00 €
TOTAL HT	55 589,00 €		TOTAL	100%	55 589,00 €
TOTAL TTC	66 706,80 €				

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de travaux ;

Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF
Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/11/2021
015-200071702-20211117-DE_2021_112-DE